

Conseil des ministres du 28 novembre 2012

Communication de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relative à la politique Spatiale Conseil ministériel de l'ESA 2012

Le Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne, qui s'est tenu les 20 et 21 novembre 2012 à Naples, a permis de franchir une étape décisive pour la filière spatiale européenne et pour l'avenir de l'Europe de l'Espace.

La politique spatiale représente un enjeu majeur pour la France et l'Europe, en termes d'indépendance et de souveraineté et comme levier de compétitivité, de croissance et d'emploi.

Grâce à un investissement constant et une véritable vision stratégique de l'Etat, les activités spatiales ont permis de structurer une filière industrielle robuste et de bâtir des infrastructures d'une nouvelle économie de services à valeur ajoutée. Avec plus de 16 000 emplois directs, ce secteur est aussi source de développements technologiques et d'innovations (matériaux, optique, cryogénie, connectique, électronique, énergie, logiciel...) qui diffusent très largement dans le tissu industriel du pays. Il contribue à la montée en gamme de toute notre industrie, renforçant ainsi sa compétitivité par la qualité. La filière spatiale porte également des enjeux majeurs pour notre industrie de défense.

Dans un contexte de compétition mondiale croissante, l'enjeu de ce Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne était donc tout à fait crucial pour l'Europe et la France. Les décisions étaient très attendues par l'ensemble des pays et acteurs concernés, notamment l'industrie spatiale française et européenne dont le dynamisme est le résultat de l'engagement résolu, depuis plus de 40 ans, de l'Europe, à l'initiative de la France.

De ce point de vue, ce conseil ministériel de l'espace, qui a réuni les 20 états membres de l'Agence spatiale européenne, est une vraie réussite. Sous l'impulsion des deux co-présidences suisse et luxembourgeoise, une stratégie commune a été adoptée, qui donne un nouvel élan à l'Europe spatiale. Le partenariat franco-allemand a été déterminant.

Grâce au travail conjoint des différents acteurs français depuis 4 mois, la délégation française a eu une position solide pour définir, avec les partenaires européens, une nouvelle trajectoire commune portée par l'Agence spatiale européenne.

Conformément au mandat donné par le gouvernement, la délégation française a privilégié les secteurs d'excellence de sa recherche et de son industrie. Les enjeux ont donc été :

- les programmes de lanceurs ;
- le programme de satellites de météorologie en orbite polaire ;
- l'exploitation de la station spatiale internationale ISS ;
- la reconfiguration de la mission d'exploration martienne ExoMars ;
- le programme de télécommunications ARTES ;
- les programmes d'observation de la Terre EOEP et GMES ;
- les relations Agence spatiale européenne – Union Européenne.

Deux points ont fait l'objet d'une attention particulière et d'arbitrages structurants : l'évolution de la filière des lanceurs (Ariane) et l'exploitation de la station spatiale internationale (ISS).

Une approche pragmatique a été adoptée sur l'ISS afin de garantir son exploitation sur les prochaines années et de permettre aux scientifiques européens l'accès à cette infrastructure internationale.

Le principe d'un nouveau lanceur Ariane 6 a été acté, en vue d'une part d'une meilleure adaptation à l'évolution prévue du marché, et avec le souci d'autre part d'assurer une transition préservant les emplois et les compétences industrielles. Ainsi, jusqu'à l'arrivée du nouveau lanceur, le leadership d'Ariane 5 sera conforté par un programme d'évolution adapté et détaillé anticipant les exigences du développement d'Ariane 6.

Par ailleurs, la France a confirmé sa contribution aux différents programmes de satellites en réaffirmant des engagements qui renforcent la compétitivité de ce secteur d'activité très porteur pour notre pays. Ainsi la France participera au développement des satellites météorologiques Metop seconde génération. Dans le domaine des télécommunications, qui constitue l'essentiel du marché commercial des satellites, la délégation française a pu faire approuver ARTES 14 (NeoSAT-bus), continuation de l'effort national sur la prochaine génération de plates-formes satellitaires.

En outre, les programmes scientifiques, dont les résultats contribuent au rayonnement de la science spatiale française et européenne dans de nombreux domaines (univers ; exploration planétaire, notamment martienne ; sciences de la terre...), ont été maintenus et amplifiés.

La nouvelle gouvernance de l'Europe spatiale a également été abordée. Le principe a été acté d'une réflexion sur l'évolution de l'Agence spatiale européenne, concertée avec l'Union européenne, en référence à la nouvelle compétence partagée, attribuée à l'Union européenne dans le domaine spatial par le traité de Lisbonne.

Fidèle à sa position de leader européen dans le domaine spatial, la France, avec un objectif clair et ambitieux atteint dans son intégralité, a été un acteur déterminant des décisions prises lors du Conseil ministériel de l'ESA des 20 et 21 novembre 2012 à Naples.